PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT ANDRE DE BRIOUZE DU 28 MAI 2026

Date de la convocation : 12 mai 2026 **Date d'affichage : 12 mai 2026**
Nombre de Membres
En exercice : 09 - Présents : 08 - Absents : 0 - Absents représentés : 01 - Votants : 09

Étaient présents : Lucien BUAT (maire) – Clémentine BALOCHE (1ère adjointe) – Jean-Joseph LECHERPY (2ème adjoint) – Marvin BOISJOLY – Céline DUPONT-MASSON – Manon GRAVELEAU – Nathalie RICHARDEAU – Anthony PAPIN – Christine TROUSSIER (secrétaire générale de mairie)
Absents excusés : Néant **Absents représentés** : Christophe BRODIN
Secrétaire de séance : Nathalie RICHARDEAU

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit du mois de mai, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur BUAT Lucien.

Début de séance : 20H00

ORDRE DU JOUR :

1- **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 27 AVRIL 2026**
2- **RENOUVELLEMENT DE LA CCID (Commission Communale des Impôts Directs)**
3- **RENOUVELLEMENT DE LA CCLE (Commission de Contrôle des Listes Électorales)**
4- **48ème ÉDITION DE LA FÊTE DE LA TERRE DES JEUNES AGRICULTEURS DE L'ORNE**
5- **QUESTIONS DIVERSES**
 a. **ATEV 2026**
 b. **Élagage/Fauchage de bernes**
 c. **SIT Informations complémentaires**
 d. **Gardiennage église**
 e. **Devis fleurissement du bourg**
 f. **Infos numériques**

Point 1 - APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2026 :
Le procès-verbal de la séance du 27 avril est approuvé.

Point 2 - DÉLIBÉRATION 2026-19 RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS :
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que suite aux élections municipales de 2026, le renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) doit être effectué.
Monsieur le Maire précise que cette commission doit être composée de 6 commissaires et 6 suppléants, et que le Maire est président.
Monsieur le Maire demande aux Conseillers de choisir 24 personnes susceptibles de faire partie de cette commission.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de nommer les personnes suivantes :

1) Clémentine BALOCHE
2) Patrick BÉCHET
3) Adrien PEUGNET
4) Christophe BRODIN
5) Raymond CLÉREMBAULT
6) Céline DUPONT-MASSON
7) Ludovic FARDOUIN
8) Manon GRAVELEAU
9) Jean-Joseph LECHERPY
10) Jacques LEVERRIER
11) Patrice MACÉ
12) Nathalie RICHARDEAU
13) Pascal ROULLÉ
14) Édouard TOUTAIN
15) Chantal TOUTAIN
16) Armelle BUAT
17) Christophe BUNOUT
18) Anthony PAPIN
19) Régine RENAUX
20) Philippe SÉNÉCHAL
21) Thierry OLIVIER
22) François LEVERRIER
23) Christine LEPONT
24) Sébastien SCOLARI

Point 3 : DÉLIBÉRATION 2026-20 RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que suite aux élections municipales de 2026, le renouvellement de la Commission de Contrôle des Listes Électorales (CCLE) doit être effectué.

La composition des commissions de contrôle des listes électorales à l'issue du renouvellement général de mars 2026 a été modifiée par la loi n° 2025-444 du 21 mai 2025 visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales afin de garantir la vitalité démocratique, la cohésion sociale et la parité.

Depuis l'harmonisation des modes de scrutin dans les communes de + ou - de 1 000 habitants, la composition de la commission de contrôle des listes électorales dépend du nombre de listes élues en présence au sein du conseil municipal.

La durée du mandat des membres de la CCLE est désormais de 6 ans au lieu de 3.

La commission de contrôle des listes électorales s'assure de la régularité de la liste électorale en examinant les inscriptions et radiations intervenues depuis sa dernière réunion ; et statue sur les recours formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises à leur égard par le maire.

Ladite commission doit comporter :

- Un conseiller municipal (+ suppléant) choisis par le Maire parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission
- Un délégué de l'administration (+ suppléant) proposés par le Maire au Préfet
- Un délégué du tribunal judiciaire (+ suppléant) proposés par le maire au président du tribunal judiciaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents, les propositions de Lucien BUAT, maire, à savoir :

- Conseiller municipal titulaire : Jean-Joseph LECHERPY
- Conseillère municipale suppléante : Nathalie RICHARDEAU
- Déléguée de l'administration titulaire : Manon GRAVELEAU
- Déléguée de l'administration suppléante : Céline DUPONT-MASSON
- Délégué tribunal judiciaire titulaire : Patrice MACÉ
- Déléguée tribunal judiciaire suppléante : Bernadette CLÉRAMBAULT

Point 4 : 48ème ÉDITION DE LA FÊTE DE LA TERRE DES JEUNES AGRICULTEURS DE L'ORNE :

Monsieur le maire soulève le fait que la commune a été contactée par les Jeunes Agriculteurs de l'Orne. Ils organisent cette année la 48ème édition de la Fête de la Terre ; qui se déroulera les 29 et 30 août 2026 à Saires-La-Verrerie.

Pour ce faire, ils ont besoin de soutien logistique. Après en avoir discuté, les membres du Conseil Municipal proposent de leur prêter 10 tables et 20 bancs issus de l'ancienne salle de fête de la commune. Matériel qui sera auparavant répertorié comme appartenant à la commune. Les J.A. ont besoin également, dans le cas d'un prêt, des coordonnées d'une personne à contacter pour la prise en charge et la restitution du matériel. Monsieur le Maire propose de donner ses coordonnées.

Point 5 : QUESTIONS DIVERSES :

A-) ATEV 2026 :

En ce qui concerne la voirie pour 2026, et suite au répertoriage des chemins de la commune, il s'est avéré que l'impasse « de la Bulaie » et l'impasse de « l'être Girard » sont les lieux à privilégier. La commune a une convention avec l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Orne (Ingénierie61) et de ce fait, elle peut faire appel à l'**ATEV** qui est l'**Assistance Technique à l'Entretien de la Voirie.** Madame Karine SUZANNE, Technicienne référente de l'Agence des infrastructures départementales du Bocage s'est déplacée sur la commune et a pu évaluer les travaux et nous proposer les estimations portant sur les travaux envisagés. Pour le moment, les membres du Conseil Municipal décident de privilégier l'Impasse de la Bulaie. Des demandes de devis ont été transmises aux Entreprises suivantes : COURTEILLE – EIFFAGE route – CYRILLE JARDIN terrassement - Entreprise ELIE TP. Ces entreprises ont jusqu'au 25 juin pour nous faire une proposition. Une délibération sera prise à ce moment-là pour le choix de l'Entreprise.

Monsieur le Maire précise que le nettoyage des fossés devra être effectué avant les travaux et ceci par l'Entreprise GAUQUELIN de Briouze.

B-) ÉLAGAGE FAUCHAGE DES BERNES :

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que l'élagage et le fauchage des bernes à l'extérieur du bourg est effectué chaque année par une entreprise extérieure, à savoir la SARL HERBAUDEAU-BESNEUX de Céaucé (Orne). Devis reçu ce jour pour un montant de 3 035.17€ HT à savoir 3 642.20€ TTC.
Monsieur le Maire précise également que l'intérieur du bourg sera, quant à lui, effectué par l'entreprise CHEDOT de Lignou (Orne).

C-) SIT informations complémentaires

Le 29 avril dernier, la Préfecture de l'Orne nous précisait par mail que le service interministériel de défense et de protection civile (SIDPC) de la préfecture de l'Orne nous avait adressé un mail nous invitant à nous connecter au portail du **Système d'Information sur le Téléalerte (SIT)** afin de renseigner et mettre à jour vos fiches contacts d'urgence (3 personnes).
En cas de crise majeure sur le département, si la préfecture souhaite nous alerter, la mise à jour de cet annuaire des maires et contacts d'urgence des communes revêt un enjeu très important. Il parait judicieux que ce soient donc le maire ainsi que les deux adjoints.
Jean-Joseph LECHERPY, 2ème adjoint, souhaitait avoir de plus amples informations. Christine TROUSSIER, secrétaire de la mairie, s'est renseignée et a pu préciser qu'il s'agit là d'une démarche qui peut se révéler utile et ceci lors d'épisodes plutôt météorologiques, à savoir tempêtes ou risques d'inondation. Lors d'un tel cas, les contacts sont prévenus et peuvent se concerter pour définir la marche à suivre.

D-) GARDIENNAGE ÉGLISE :

DÉLIBÉRATION 2026-21 INDEMNITÉS GARDIENNAGE ÉGLISE :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le montant des indemnités allouées par les communes aux personnes en charge du gardiennage des églises communales,
Le plafond indemnitaire annuel a été revalorisé à compter du 1er janvier 2024 pour un montant maximal de : 503.42€ pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice et 126.91€ pour un gardien résidant dans une autre commune et visitant l'église à des périodes rapprochées

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, Le Conseil Municipal décide :

- **d'accorder** un montant de 200€, qui sera réglé sur les crédits prévus à l'article 6282.

E-) DEVIS FLEURISSEMENT/EMBELLISSEMENT DU BOURG :

Pour ce qui est de l'embellissement du bourg, il paraissait souhaitable de privilégier des plantes vivaces et pérennes, notamment pour pallier aux soucis d'arrosage.
Jean-Joseph LECHERPY (2ème adjoint), suite à quelques recherches, a fait appel à une pépiniériste productrice « Ô Flor et Sens » de Beauvain, laquelle s'est déplacée et a pu ensuite proposer un devis provisoire. Celui-ci est d'un montant de 763.50€ HT soit 839.85€ TTC pour des végétaux choisis pour la ténacité contre la chaleur et pour leur faible besoin en eau. Ce devis est accepté par l'ensemble des membres du Conseil Municipal présent.

F-) INFOS NUMÉRIQUES :

Manon GRAVELEAU, conseillère municipale, fait part de ses recherches et ses avancées concernant la mise en place d'une page Facebook et l'éventualité d'un site internet pour la commune. Il avait été relevé la nécessité de pouvoir communiquer plus aisément avec tous les administrés.
La page facebook a donc été crée et se nomme « Commune de Saint-André-de-Briouze ». Il est donc possible de commencer à l'alimenter. Pour ce qui est du site internet, il serait conçu par Maxime LECOQ-GAILLARD. Le nom de domaine serait probablement à acheter auprès de OVHCloud et le site serait hébergé par ADIPÈS sur Craménil.

G-) AMÉNAGEMENT PARKING :

En ce qui concerne l'aménagement du parking, situé près de la salle des fêtes, il est préconisé de mettre du tout venant (peut-être 2 à 3 camions : à préciser). Il serait souhaitable d'y planter des arbres, notamment pour l'ombrage. Et peut-être un terrain de pétanque.

Fait à St André de Briouze,
Le 04 juin 2026

Le Maire,
Lucien BUAT

La secrétaire de séance,
Nathalie RICHARDEAU